

CENT-VINGT-TROISIÈME RAPPORT D'ÉTAPE
présenté à la
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
par le
CONSEIL INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT
pour la période du
24 SEPTEMBRE 2014 AU 28 FÉVRIER 2015



LE 28 FÉVRIER 2015

PHOTO EN PAGE COUVERTURE : Vue (encadré) obtenue par une caméra vidéo télécommandée installée par la NYPA et l'OPG au barrage d'Iroquois (photo principale) pour surveiller la formation de glace dans le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent (gracieuseté de Jamie Dickhout, le 14 janvier 2015)

SOMMAIRE

STRATÉGIE DE RÉGULARISATION ET RÉSULTATS

Des conditions généralement sèches dans le bassin du lac Ontario ont été compensées par des apports du lac Érié supérieurs à la moyenne, de sorte que les apports nets totaux au lac Ontario se sont approchés de la moyenne, voire l'ont dépassée, tout au long de la période visée, sans jamais dépasser les valeurs utilisées pour l'élaboration du Plan de régularisation, Plan 1958-D.

La stratégie du Conseil à la fin de septembre 2014 a été de maintenir dans la mesure du possible l'écoulement du lac Ontario au niveau prévu par le Plan tout en continuant à autoriser les écarts nécessaires pour composer avec des conditions critiques imprévues. La période visée s'est amorcée par des coupures de courant prévues par l'OPG et la NYPA qui ont provoqué un écoulement supérieur à celui prévu dans le Plan, ce dernier ayant été rétabli pour le reste du mois de septembre à compter du 27. En règle générale, le débit prescrit par le Plan a été respecté en octobre et en novembre sauf pendant un bref intervalle pour aider le halage de bateaux de plaisance au début d'octobre. En décembre, le débit a été rajusté afin de diminuer les écarts qui se produisent habituellement d'une semaine à l'autre lorsque les limites prévues dans le Plan 1958-D concernant la formation du couvert de glace ont été appliquées pendant la deuxième moitié du mois. La limite « L » du Plan 1958-D a été suivie au mois de janvier à mesure que la glace commençait à se former sur le fleuve Saint-Laurent. L'écoulement a été réduit brièvement pour essayer de créer un pont de glace juste devant du barrage d'Iroquois; mais la tentative ayant échoué, il a fallu fermer partiellement sept vannes au barrage d'Iroquois et augmenter le débit de nouveau jusqu'à la limite « L ». Au 29 janvier 2015, le couvert de glace s'était stabilisé et les vannes ont été relevées.

Le 28 février 2015, le niveau du lac Ontario était 20 cm (7,9 po) en-dessous de la moyenne mensuelle à long terme, alors que le débit correspondait à celui prévu dans le Plan 1958-D.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil s'est rencontré en personne une seule fois pendant la période visée pour discuter des affaires courantes, évaluer les conditions et valider sa stratégie relative au débit. Les représentants des entités responsables de la régularisation ont continué de lui fournir de l'information hebdomadaire sur les conditions prévalentes dans le bassin, les évaluations mensuelles des conditions hydrologiques, les prévisions et les évaluations des risques, ainsi que pour répondre aux questions des membres. Le Conseil a révisé les informations mensuelles par courriel compte tenu que des consultations approfondies pour réviser ou confirmer la stratégie de régularisation ne se soient pas avérées nécessaires. Le Groupe consultatif sur les opérations a maintenu pour sa part ses téléconférences hebdomadaires pour renseigner les représentants des entités de la régularisation au sujet des exigences et des contraintes opérationnelles.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Le Comité des communications du Conseil a organisé un atelier de planification stratégique le 13 janvier 2015. Cette réunion a permis d'élaborer, de concert avec les représentants des entités responsables de la régularisation, une ébauche de stratégie

de communication. On y a convenu de poursuivre les webinaires semestriels tout en insistant pour que les différents membres du Conseil présentent des exposés aux groupes communautaires et autres intéressés dans le bassin. La stratégie de communication sera étudiée à l'occasion de la réunion que le Conseil tiendra le 4 mars 2015.

Le Conseil a également convoqué un webinaire/téléconférence pour le 17 mars 2015 et il ne manquera pas d'offrir un aperçu de cette activité publique dans son cent-vingt-quatrième rapport semestriel.

Une annexe fournit les renseignements généraux qui étaient invariablement repris dans les rapports semestriels que le Conseil a présentés à la Commission avant 2010. Ainsi, le présent rapport est exclusivement centré sur les enjeux et conditions de la période visée et le lecteur qui le souhaite peut se reporter à l'annexe pour consulter ces renseignements. Cette annexe vous a été transmise sous pli distinct.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1	CONDITIONS HYDROLOGIQUES.....	1
1.1	Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin	1
1.2	Précipitations	1
1.3	Apports du lac Érié	1
1.4	Apports nets totaux au lac Ontario	1
1.5	Bassin de la rivière des Outaouais	1
2	RÉGULARISATION DU DÉBIT ET DU NIVEAU D'EAU.....	2
2.1	Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant.....	2
2.2	Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D.....	3
2.3	Exploitation du barrage d'Iroquois	3
2.4	Résultats de la régularisation	3
2.4.1	En amont	3
2.4.2	En aval.....	4
3	ACTIVITÉS DU CONSEIL	4
3.1	Réunions et téléconférences du Conseil	4
3.2	Assemblées publiques et commentaires du public	5
4	RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS.....	6
5	COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE	6
6	COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE.....	7
7	VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT	8
8	OPÉRATIONS RÉGULATRICES DE L'HYDROÉLECTRICITÉ.....	8
9	INSTALLATION DES VANNES À GLACE.....	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Apports mensuels moyens au lac Ontario.....	9
Tableau 2. Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario	9
Tableau 3. Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de septembre à février)	10
Tableau 4. Résumé des écarts par rapport au débit prévu par le Plan de régularisation 1958-D.....	11
Tableau 5. Débit et niveau du lac Ontario (valeurs enregistrées et pré-projet)	12
Tableau 6. Participation aux réunions	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Apports nets totaux mensuels au lac Ontario	13
Figure 2. Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon	13
Figure 3. Débit quotidien du lac Ontario	14
Figure 4. Niveau du lac Ontario (valeurs réelles, pré-projet et prescrites par le Plan)	14
Figure 5. Niveau quotidien du lac Ontario	15
Figure 6. Niveau quotidien du lac St. Lawrence	15
Figure 7. Niveau quotidiens du lac Saint-François.....	16
Figure 8. Niveau quotidien du lac Saint-Louis	16
Figure 9. Niveau quotidien au port de Montréal.....	17

1 CONDITIONS HYDROLOGIQUES

1.1 Bassin du lac Ontario – Apports nets du bassin

Les apports nets du bassin (ANB) au lac Ontario (voir l'annexe pour la définition) ont été inférieurs à la moyenne pendant chaque mois de la période visée, à l'exception de décembre. La moyenne des ANB sur six mois a été dépassée 81 % du temps. Les valeurs ANB mensuelles pour la période visée sont présentées au tableau 1.

1.2 Précipitations

Les quantités mensuelles de précipitations pour le lac Ontario et l'ensemble du bassin des Grands Lacs sont présentées au tableau 2. La quantité de précipitations du lac Ontario a été inférieure à la moyenne pendant chaque mois de la période visée. La quantité totale de précipitations reçues durant cette période de six mois a été de 312 mm (12,3 po), ce qui représente 70 % de la moyenne, cette valeur ayant été dépassée 98 % du temps. La quantité totale de précipitations pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs au cours du semestre visé a été de 360 mm (14,2 po), ce qui représente 92 % de la moyenne, cette valeur ayant été dépassée 70 % du temps.

1.3 Apports du lac Érié

Les apports au lac Ontario en provenance du lac Érié sont présentés au tableau 1. Le niveau du lac Érié se situant au-dessus de la moyenne pendant la plus grande partie de la période visée, son apport au lac Ontario était également supérieur à la moyenne. Son apport moyen pour les six mois a été d'environ 6 % supérieur à la moyenne à long terme.

1.4 Apports nets totaux au lac Ontario

Les apports nets totaux (ANT) mensuels au lac Ontario (voir l'annexe pour la définition) sont présentés au tableau 1 et illustrés à la figure 1. La figure 1 montre la moyenne mensuelle des ANT à long terme de 1900 à 2014 et les apports correspondant à la période visée. À des fins de comparaison, les ANT mensuels sont également illustrés pour 2013 et 2014. Les barres horizontales au-dessus et en-dessous des courbes du graphique représentent les valeurs maximales et minimales des apports nets du bassin à long terme. Les valeurs semestrielles ANT des 10 dernières années sont également présentées à des fins de comparaison au tableau 3. Les valeurs ANT mensuelles ont dépassé la moyenne de septembre à décembre pour se placer en-dessous par la suite. Globalement, l'apport total correspondait à 100 % de la moyenne durant la période visée, cette moyenne ayant été dépassée 47 % du temps.

1.5 Bassin de la rivière des Outaouais

La figure 2 montre le débit de la rivière des Outaouais, qui a été en général supérieur à la moyenne tout au long de la période visée, atteignant un niveau élevé quasiment sans précédent à la fin du mois d'octobre. Les apports de la rivière des Outaouais (tels qu'illustrés à la figure 2) ont commencé la période visée en dépassant la moyenne de septembre, affichant une valeur bien supérieure à la normale en novembre en raison des pluies abondantes du mois d'octobre dans des parties nord et centre du bassin de

la rivière des Outaouais. La quantité de neige accumulée sur le bassin de la rivière des Outaouais à la fin de la période visée a été en général inférieure à la moyenne.

2 RÉGULARISATION DU DÉBIT ET DU NIVEAU D'EAU

2.1 Stratégies de régularisation du Conseil et mesures en découlant

Afin d'être en mesure de réagir aux conditions changeantes et aux besoins des groupes d'intérêt du bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le Conseil a évalué les conditions tout au long de l'année, s'est réuni une fois pour faire le point et a échangé de nombreux courriels. Il a aussi élaboré des stratégies d'écoulement en fonction des rapports mensuels fournis par les représentants des entités responsables de la régularisation chargés d'étudier les conditions. Les stratégies pour la période visée et leur justification sont disponibles sur le site Web de la Commission :

http://www.ijc.org/fr/_islrbc/News_Releases. La figure 4 illustre le débit réel du lac Ontario pour l'année jusqu'au 28 février 2015 par rapport à la moyenne à long terme, au débit pré-projet et à celui prévu dans le Plan. En somme, la stratégie du Conseil au début de la période visée consistait à gérer le débit en conformité avec le Plan de régularisation, tout en permettant des écarts mineurs, tels que ceux demandés pour répondre à des besoins critiques, dont le halage de bateaux de plaisance au lac St. Lawrence, la formation du couvert de glace et les besoins du transport maritime.

2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 1958-D

Le tableau 4 résume les écarts discrétionnaires du Conseil par rapport au plan pendant la période visée, lesquels sont repris de manière graphique à la figure 3. Le 23 septembre 2014, le niveau du lac Ontario était de 1 mm (0,04 po) supérieur au niveau attendu si le débit avait été conforme à celui prescrit par le Plan 1958-D. Lors de sa réunion d'octobre, le Conseil a décidé de se conformer au débit établi dans le Plan 1958-D, tout en permettant des rajustements à la hausse ou à la baisse au besoin en cas de conditions critiques imprévues. Par ailleurs, le Conseil a facilité le halage de bateaux de plaisance sur le lac St. Lawrence en réduisant le débit de 600 m³/s (21 200 pi²/s), par rapport à celui prescrit par le Plan pendant la journée du 4 octobre. Après la semaine du 4 octobre, le débit a été légèrement augmenté pour évacuer le surplus d'eau accumulée dans le lac Ontario. En novembre, le débit a subi une réduction mineure non intentionnelle, ce qui a été corrigé la semaine suivante. Le 24 novembre, le débit a été augmenté à la demande du port de Montréal et diminué la semaine suivante pour rétablir le niveau du lac Ontario. Du 17 au 20 janvier 2015, le débit a été diminué pour la gestion des glaces et il a été subséquemment rajusté de manière contrôlée; le niveau du lac Ontario a été rétabli tout au long de la période visée.

2.3 Exploitation du barrage d'Iroquois

À compter du 5 janvier, la limite « L » du Plan 1958-D a été suivie à mesure que la glace commençait à se former sur le fleuve Saint-Laurent. On a réduit le débit pendant trois jours à compter du 17 janvier pour permettre la formation d'un pont de glace juste devant le barrage d'Iroquois. LA procédure ayant échoué, il a fallu abaisser partiellement sept vannes du barrage le 20 janvier pour faciliter la formation d'un de glace. Le débit a ensuite été augmenté de nouveau et rétabli à la limite « L » le 21 janvier. Au 29 janvier, le couvert de glace s'était stabilisé et les vannes du barrage ont pu être relevées.

2.4 Résultats de la régularisation

2.4.1 En amont

Lac Ontario

Les répercussions du Plan et des stratégies du Conseil relatives au débit du lac Ontario sont illustrées à la figure 5. À des fins de comparaison, le niveau quotidien de 2013, 2014 et 2015 (au 28 février) est aussi illustré. Au cours de la période visée, le niveau a commencé légèrement en-dessous de la moyenne et est demeuré en-dessous de la moyenne à l'exception d'une courte période en janvier, où le niveau du lac a grimpé jusqu'à un centimètre au-dessus de la moyenne. À la fin de la période, le niveau était de 74,43 m (244,19 pi), soit 20 cm (7,9 po) en-dessous de la moyenne à long terme pour le mois de février.

Pour déterminer les répercussions des activités de régularisation sur le niveau d'eau et le débit, le Conseil fournit à la Commission des comparaisons mensuelles du niveau réel et de celui qui prévaudrait dans des conditions pré-aménagement (c'est-à-dire en l'absence de régularisation) pour le lac Ontario. Le tableau 5 résume ces comparaisons pour la période visée. Il montre que le niveau du lac Ontario a oscillé entre 0,40 m

(1,31 pi) et 0,50 m (1,64 pi) en-dessous du niveau qu'il aurait atteint en l'absence de régularisation. La figure 4 compare le niveau quotidien par rapport à la moyenne à long terme ainsi qu'au niveau hebdomadaire modélisé en fonction du Plan 1958-D.

Lac St. Lawrence

Le niveau d'eau du lac St. Lawrence est illustré à la figure 6. Le niveau a débuté la période visée en-dessous de la moyenne et elle l'est demeurée jusqu'à la mi-novembre, pour la dépasser amplement à la fin décembre à la suite d'une importante diminution du débit. Le lac St. Lawrence a ensuite rechuté en-dessous de la moyenne à la fin janvier en raison d'un couvert de glace très épais. À la fin de la période visée, le niveau se situait à 72,05 m (236,38 pi), soit 52 cm (20,5 po) en-dessous de la moyenne à long terme.

2.4.2 En aval

Lac Saint-François

À Summerstown, le niveau d'eau quotidien du lac Saint-François a oscillé légèrement autour de la moyenne au début de la période visée jusqu'au mois de décembre, où il a temporairement et à une seule reprise chuté juste en-dessous du seuil d'alerte de bas niveau de la Voie maritime, qui est de 45,58 m (152,8 pi). Au début de janvier, le niveau est retourné à la moyenne pour ensuite se situer légèrement en-dessous de la moyenne pour le reste de la période visée. La figure 7 illustre le niveau d'eau du lac Saint-François enregistré par le passé et plus récemment.

Lac Saint-Louis

La figure 8 illustre le niveau d'eau quotidien du lac Saint-Louis à Pointe-Claire, un niveau qui a oscillé autour de la moyenne tout au long de la période visée, sans jamais descendre au-dessous du seuil d'alerte de bas niveau de la Voie maritime, c'est-à-dire au-dessous de 20,60 m (67,6 pi) ni atteindre le niveau d'alerte d'inondation, soit 22,10 m (72,5 pi).

Port de Montréal

Le niveau quotidien au port de Montréal a commencé la période visée proche de la moyenne à long terme (1967-2013), pour ensuite dépasser la moyenne en octobre. Tel que l'illustre la figure 9, le niveau d'eau est descendu sous la moyenne à la mi-novembre et il est en général demeuré inférieur à la moyenne pour le reste de la période visée.

3 ACTIVITÉS DU CONSEIL

3.1 Réunions et téléconférences du Conseil

Le Conseil a continué de superviser les activités aux aménagements hydroélectriques dans le tronçon international du fleuve Saint-Laurent, en plus de surveiller les conditions dans l'ensemble du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. Cette surveillance est principalement exercée par l'intermédiaire des bureaux des représentants des entités responsables de la régularisation, qui présentent au Conseil des données hebdomadaires sur la régularisation, les études mensuelles des conditions limnimétriques, des analyses mensuelles des risques en fonction de prévisions sur le niveau d'eau, des avis à propos des stratégies de régularisation et leurs répercussions possibles sur le niveau d'eau et pour les groupes d'intérêt dans l'ensemble du système.

Le Groupe consultatif sur les opérations du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour faire état des exigences et contraintes opérationnelles de chaque semaine et conseillé les représentants des entités responsables de la régularisation à cet effet. Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent a continué de surveiller le programme d'exploitation et d'entretien des limnimètres des sociétés hydroélectriques, limnimètres dont le Conseil a besoin pour ses téléconférences et pour l'établissement de rapports annuels.

Le Conseil a continué d'évaluer les conditions dans le bassin et de réviser ou de confirmer sa stratégie de régularisation en conséquence. Les conditions étaient telles que des consultations approfondies ne se sont pas avérées nécessaires et le Conseil a pu se contenter d'échanger des courriels. Pendant la période visée, le Conseil a tenu une réunion en personne le 21 octobre 2014 à Gatineau (Québec). Le tableau 6 présente la liste des membres qui ont participé à la réunion. Les membres du Conseil se sont également présentés devant les commissaires dans la matinée du mercredi 22 octobre 2014, à Ottawa (Ontario).

3.2 Assemblées publiques et commentaires du public

Le Conseil a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le dialogue avec le public par l'intermédiaire de son Comité des communications et par la diffusion de communiqués. Ses membres se sont aussi efforcés d'assister à d'autres réunions.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Comité des communications, des membres du Conseil, les secrétaires et représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement aux activités de sensibilisation, à l'échange d'information et aux communications avec les parties prenantes de l'ensemble du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. Le personnel et les membres du Conseil ont répondu à diverses demandes d'information et d'entrevues de la part des médias et du grand public au sujet du niveau d'eau et de l'efficacité des stratégies de régularisation adoptées. Des messages hebdomadaires sur les pages Facebook du Conseil ont été émis en français et en anglais. L'échange de commentaires a atteint 150 personnes en moyenne en une seule semaine, avec un intérêt moindre lorsque le niveau d'eau oscillait autour de la moyenne.

3.1 Changements dans la composition des membres du Conseil et du Comité

M. Jean Aubry-Morin a été nommé membre du Conseil, section canadienne, le 22 octobre 2014. Après de nombreuses années de service, le représentant suppléant de la régularisation, section des États-Unis, Paul Yu, a pris sa retraite et il a été remplacé par Keith Koralewski.

Le membre suppléant de l'OPG Mike McNiven a été remplacé par Don Ferko. Le 17 février 2015, une lettre a été transmise à la présidente de la CMI pour les É.-U., Lana Pollack, demandant que M. Stephen Durrett, directeur régional des affaires du corps des ingénieurs de l'armée des É.-U. remplace le colonel Steven J. Roemhildt comme président suppléant de la section des É.-U. au Conseil. La CMI n'a pas encore confirmé la réponse.

4 RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Un atelier de planification stratégique de communication a eu lieu le 13 janvier 2015. On a convenu de poursuivre les webinaires semestriels tout en insistant sur les exposés à présenter par des membres du Conseil à des groupes communautaires et autres parties prenantes du bassin. Une base de données Access mise au point par USACE pourrait être modifiée pour le suivi de ses activités de diffusion. Enfin, on a discuté des améliorations à apporter au site Web et à la liste de distribution. Le Conseil profitera de sa réunion du 4 mars 2015 pour discuter et approuver la stratégie de communication.

Autres activités de communication réalisées au cours de la période visée :

- Rédaction de communiqués : le Conseil diffuse un communiqué de presse après chaque décision en matière de régularisation afin d'informer le public des conditions récentes du niveau d'eau et des stratégies de régularisation;
- Gestion des numéros 1-800 du Conseil : le Conseil a continué de publier des mises à jour hebdomadaires sur le niveau et le débit d'eau (aux États-Unis, le numéro est le 1-800-833-6390 et au Canada les numéros sont le 1-800-215-8794 (anglais) et le 1-800-215-9173 (français));
- Exploitation du site Web du Conseil, <http://www.ijc.org/fr/islrbc/home>. Le site comprend :
 - des diaporamas montrant des sites d'intérêt du système lac Ontario-fleuve Saint-Laurent;
 - des mises à jour hebdomadaires sur le niveau, le débit et l'apport en eau;
 - des informations générales sur le Conseil, ses activités et sa structure;
 - des annonces à propos des stratégies relatives au débit adoptées par le Conseil et des communiqués connexes;
 - une foire aux questions;
 - des rapports d'étape semestriels des réunions du Conseil, des procès-verbaux, des résumés des téléconférences et des mises à jour des données;
 - les dates des réunions publiques annuelles et des téléconférences publiques du Conseil;
 - des procès-verbaux et présentations effectuées lors de téléconférences publiques semestrielles passées.
- Mises à jour hebdomadaires et mensuelles des pages Facebook anglaise (www.Facebook.com/ISLRBC) et française (www.Facebook.com/CICFSL) et interactions fréquentes avec le public via la page Facebook.

Les représentants des entités responsables de la régularisation du Conseil ont envoyé toutes les semaines, à une liste de diffusion de plus de 300 personnes, des mises à jour sur la régularisation du lac Ontario et sur le débit et le niveau d'eau. Les intéressés sont encouragés à s'inscrire à ce service gratuit.

5 COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE

Dans une lettre conjointe du 24 avril 2014, les trois conseils de contrôle des Grands Lacs ont proposé l'établissement d'un comité de gestion adaptative constitué d'experts

techniques. Le comité aurait pour mission de renseigner les divers conseils sur les effets que les diverses structures approuvées par les ordonnances et directives de la Commission exercent sur le niveau et le débit des eaux limitrophes et de leurs répercussions à l'égard des intérêts touchés.

Le 16 janvier 2015, la Commission a approuvé la création du Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et désigné 14 membres sur les 16 qui sont prévus. Le quinzième membre a été désigné le 25 février et le seizième devrait l'être dès la première semaine de mars.

Le comité de gestion adaptative a tenu sa première réunion par téléconférence le vendredi 13 février 2015. Lors de la réunion, les coprésidents Wendy Leger (CAN) et Kyle McCune (É.-U.) ont présenté les membres du comité et passé en revue la directive de la Commission. Le comité a convoqué sa première réunion en personne pour le 3 mars 2015 à Buffalo (New York).

6 COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE

Le Comité de limnimétrie surveille le maintien des limnimètres pour le compte du Conseil. Il assure de diverses manières l'exactitude des mesures du débit et du niveau d'eau liées à la régularisation du fleuve Saint-Laurent. En plus des vérifications mensuelles effectuées par le Comité de limnimétrie pour vérifier l'exactitude du débit signalé par les sociétés hydroélectriques, ces sociétés effectuent des vérifications hebdomadaires du niveau d'eau, ce qui permet de garantir l'exactitude des données.

Pour continuer à fournir des données fiables, le Comité de limnimétrie a rédigé un guide intitulé « St. Lawrence River Water Level Gauging Procedures and Standards » qu'il a présenté au Conseil à des fins d'étude et d'approbation. Ce document énonce les spécifications et les responsabilités des procédures de maintien et d'inspection des limnimètres utilisés par le Conseil pour la régularisation du débit. Il indique également qui doit être imputable de la qualité des données sur le niveau d'eau, et le débit des rapports, des archives et de la vérification tout au long du tronçon international du fleuve.

Le comité a tenu des téléconférences le 25 septembre 2014 et le 20 janvier 2015 pour discuter et compléter le document qu'il entend soumettre au Conseil pour sa réunion du 4 mars 2105.

Entre 2000 et 2012, la NYPA a entrepris la modernisation des 16 turbines de sa centrale hydroélectrique du fleuve Saint-Laurent, projet qui doit s'étaler sur plusieurs années. Les huit unités Allis-Chalmers (unités 19, 20, 23, 24, 27, 28, 31 et 32) ont été mises à niveau par l'installation de turbines Alstom entre 2007 et 2012. À mesure que ce processus de modernisation avance, des tables d'évaluation temporaires ont été préparées et utilisées en fonction d'essais modèles. Dans une lettre du 20 octobre 2014, le Comité de limnimétrie recommande que le Conseil accepte ces tables d'évaluation de manière définitive pour ces unités modernisées. Le 13 novembre 2014, le Conseil y a consenti et la NYPA utilisera ces nouvelles tables dans son système SCADA à compter du 4 mars 2015.

Le 77^e rapport du Comité de limnimétrie de 2013 est en voie de rédaction et la prochaine inspection annuelle du réseau de limnimètres du fleuve Saint-Laurent devrait en principe se dérouler du 8 au 16 juin 2015.

7 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

La saison de navigation dans le tronçon Montréal-lac Ontario de la Voie maritime s'est officiellement conclue le 31 décembre 2014 à 16 h.

8 OPÉRATIONS RÉGULATRICES DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

Le rapport sur les opérations régulatrices en périodes de pointe et périodes creuses en 2014 est en train d'être rédigé et sa version finale devrait être prête pour les présentations à effectuer devant la Commission en avril.

9 INSTALLATION DES ESTACADES À GLACE

La première étape de l'installation des estacades à glace s'est achevée le 28 novembre 2014. Pendant cette première étape, les vannes B, C, D et E ont été entièrement installées. La plupart des estacades A et G ont également été installées, mais certaines parties ont été laissées ouvertes pour permettre aux navires de passer. La Voie maritime a été officiellement fermée le 31 décembre 2014 et le 2 janvier 2015 et les travaux ont commencé pour fermer les sections des estacades A et G demeurées ouvertes. Elles ont été entièrement fermées le 6 janvier 2015. L'OPG travaillera avec la Voie maritime et l'entrepreneur chargé des estacades afin de les retirer avant l'ouverture de la Voie maritime au début de la prochaine période de rapport.

Soumis respectueusement,

MEMBRES POUR LES ÉTATS-UNIS

BG KAISER, PRÉSIDENT

T. BROWN

R. CAMPANY

F. SCIREMAMMANO

MEMBRES POUR LE CANADA

P. MOREL, PRÉSIDENT

P. CLAVET

J. FRAIN

M. HUDON

J. AUBRY-MORIN

Tableau 1 : Apports mensuels moyens au lac Ontario

Mois	Débit en provenance du lac Érié				Apport net du bassin local			Apports totaux			
	m ³ /s	kpi ³ /s	Probl. de dép ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾	m ³ /s	kpi ³ /s	Probl. de dép ⁽¹⁾	m ³ /s	kpi ³ /s	Probl. de dép ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾
Sept. 2014	6240	220	32	105	0	0	58	6240	220	36	103
Oct. 2014	6290	222	24	108	160	6	52	6450	228	32	106
Nov. 2014	6370	225	19	109	170	6	77	6540	231	44	101
Déc. 2014	6260	221	26	107	880	31	44	7140	252	32	107
Janv. 2015	6050	214	30	106	550	19	73	6600	233	49	99
Fév. 2015	5780	204	40	104	20	1	98	5800	205	79	87
Moyenne 6 mois	6170	220	28	106	300	10	81	6460	230	47	100

⁽¹⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2013

Tableau 2 : Données provisoires sur les précipitations reçues dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario

Mois	Bassin des Grands Lacs			Bassin du lac Ontario		
	mm (pouces) ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽²⁾	Probl. de dép ⁽³⁾	mm (pouces) ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽²⁾	Probl. de dép ⁽³⁾
Sept. 2014	98 (3,86)	114	29	60 (2,36)	72	77
Oct. 2014	98 (3,86)	132	16	78 (3,07)	98	48
Nov. 2014	66 (2,60)	96	56	56 (2,20)	70	82
Déc. 2014	41 (1,61)	68	90	44 (1,73)	59	93
Janv. 2015	34 (1,34)	61	92	40 (1,57)	58	93
Fév. 2015	23 (0,91)	51	95	34 (1,34)	57	92

⁽¹⁾ Données provisoires

⁽²⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2014

⁽³⁾ Basé sur la période d'enregistrement 1900-2010

Tableau 3 : Apports totaux moyens et enregistrés sur six mois (de septembre à février)

	Apport moyen à long terme (1)		Apport enregistré			Enregistré sous (-) ou au-dessus de la moyenne (+)		
	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	Prob. de dép. (1)	(m ³ /s)	(kpi ³ /s)	%
Sept. 2005 – fév. 2006	6430	227	7000	247	25	570	20	9
Sept. 2006 – fév. 2007	6430	227	7590	268	10	1160	41	18
Sept. 2007 – fév. 2008	6430	227	6540	231	43	110	4	2
Sept. 2008 – fév. 2009	6430	227	6910	244	28	480	17	7
Sept. 2009 – fév. 2010	6430	227	6500	230	45	70	2	1
Sept. 2010 – fév. 2011	6430	227	6270	221	56	-160	-6	-2
Sept. 2011 – fév. 2012	6430	227	7540	266	10	1110	39	17
Sept. 2012 – fév. 2013	6430	227	6130	216	62	-300	-11	-5
Sept. 2013 – fév. 2014	6430	227	6520	230	44	90	3	1

(1) Basé sur la période enregistrée 1900-2013.

Tableau 4 : Résumé des écarts par rapport au débit prévu par le Plan de régularisation 1958-D

Date 2014-2015	Écart (cm) et durée (h)	Écart. (cm-sem.)	Écart cum. arrondi (cm-sem.)	Effet cum. arrondi sur le niveau du lac Ontario	Motif de l'écart
Le 23 sept.			-30	0,1	
Du 24 au 26 sept.	70/72 h	30	0	0	Élimination du surplus d'eau accumulée en raison de la coupure de courant
Le 4 oct. Le 4 oct.	-600/24h 10/24 h	-86 1	-80	0,2	Écart non intentionnel pour aider au remorquage d'un navire au lac St. Lawrence (le jour du remorquage)
Du 11 au 16 oct. 16	90/144 h	77	0	0	Élimination du surplus d'eau accumulée au lac Ontario
Du 25 au 31 oct.	-10/168 h	-10	-10	0	Écart mineur non intentionnel pour les besoins d'exploitation
Du 1 ^{er} au 7 nov.	10/168 h	10	0	0	Écart mineur non intentionnel pour enlever l'eau emmagasinée du lac Ontario
Le 24 nov.	400/24 h	57	60	-0,2	Demande du port de Montréal
Du 29 nov. au 6 déc.	-60/168 h	-60	0	0	Écart pour rétablir l'eau
Du 6 au 12 déc.	-100/168 h	-100	-100	0,3	Écart pour adoucir la transition du débit
Du 13 au 19 déc.	80/168 h	80	-20	0,1	Écart pour adoucir la transition du débit
Du 20 au 26 déc.	-30/168 h	-30	-50	0,2	Erreur dans l'estimation de la limite « L »
Du 27 déc. au 2 janv.	180/168 h	180	130	-0,4	Erreur dans l'estimation de la limite « L »
Du 3 au 5 janv.	70/72 h	30	160	-0,5	Écart pour adoucir la transition du débit
Du 17 au 20 janv.	-230/96 h	-131	30	-0,1	Gestion des glaces au barrage d'Iroquois
Du 24 au 30 janv.	220/168 h	220	250	-0,8	Écart pour adoucir la transition du débit
Du 31 janv. au 6 fév.	-50/168 h	-50	200	-0,6	Écart pour adoucir la transition du débit
Du 7 au 13 fév.	-200/168 h	-200	0	0	Écart pour adoucir la transition du débit

Tableau 5 : Débit et niveau du lac Ontario (valeurs enregistrées et pré-projet)

Mois	Niveau d'eau mensuel moyen dans le lac Ontario (SRIGL 1985) – mètres (pieds)			Débit mensuel moyen du lac Ontario m ³ /s (kpi ³ /s)		
	Enregistré	Pré-projet	Diff.	Enregistré	Pré-projet	Diff.
Sept. 2014	74,78 (245,34)	75,19 (246,68)	-0,41 (-1,34)	7860 (278)	7460 (263)	400 (14)
Oct. 2014	74,59 (244,71)	75,05 (246,22)	-0,46 (-1,51)	7450 (263)	7200 (254)	250 (9)
Nov. 2014	74,46 (244,29)	74,96 (245,93)	-0,50 (-1,64)	7210 (255)	7030 (248)	180 (6)
Déc. 2014	74,46 (244,29)	74,95 (245,90)	-0,49 (-1,61)	6680 (236)	7000 (247)	-320 (-11)
Janv. 2015	74,56 (244,62)	74,98 (245,99)	-0,42 (-1,37)	6280 (222)	6980 (246)	-700 (-25)
Fév. 2015	74,50 (244,42)	74,90 (245,73)	-0,40 (-1,31)	6800 (240)	6400 (226)	400 (14)

Tableau 6 : Participation à la réunion du 21 octobre 2014

Membre du Conseil	Pays	21 oct.
COL S. Roemhildt ¹	É.-U.	X
M. P. Morel ²	Can.	X
M. J. Aubry-Morin ³	Can.	X
M. T. Brown	É.-U.	X
M. R. Company	É.-U.	X
M ^{me} P. Clavet	Can.	X
M ^{me} J. Frain	Can.	X
Dr F. Sciremammano, Jr.	É.-U.	X

¹ Coprésident suppléant pour les États-Unis

² Coprésident pour le Canada

³ Désigné le 22 octobre 2014

Figure 1 : Apports nets totaux mensuels au Lac Ontario

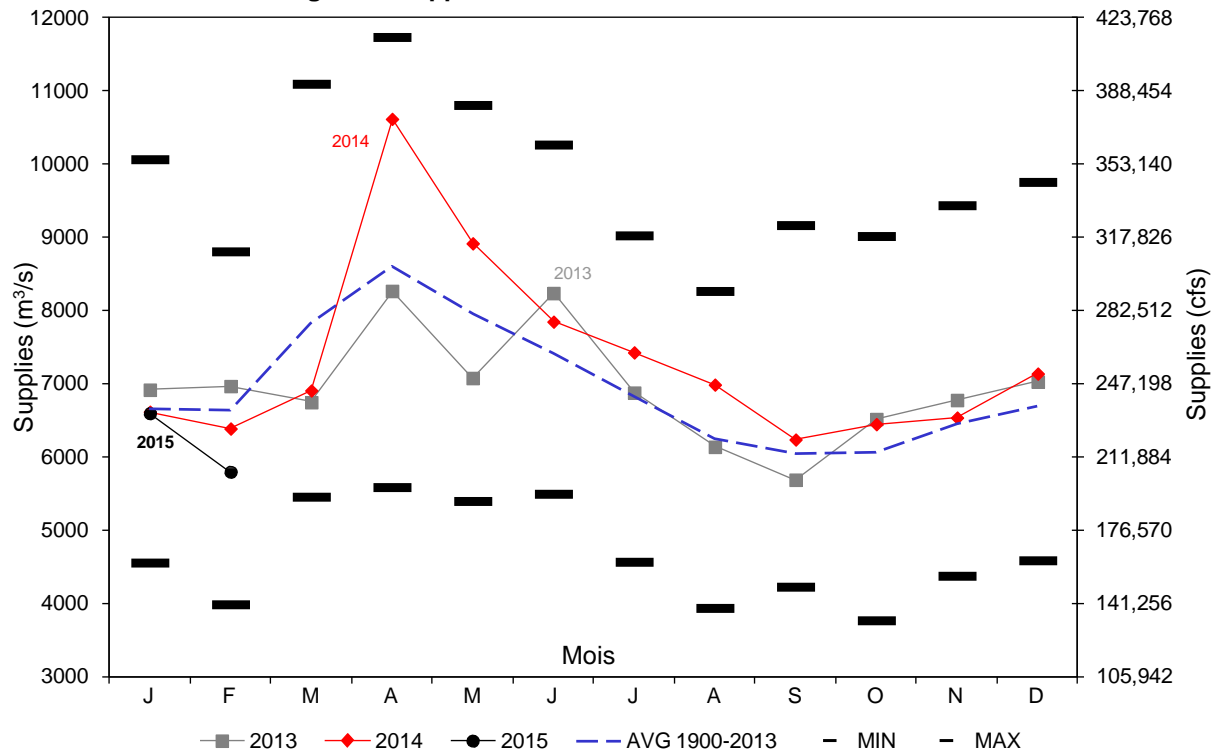


Figure 2 : Débit quotidien de la rivière des Outaouais à Carillon

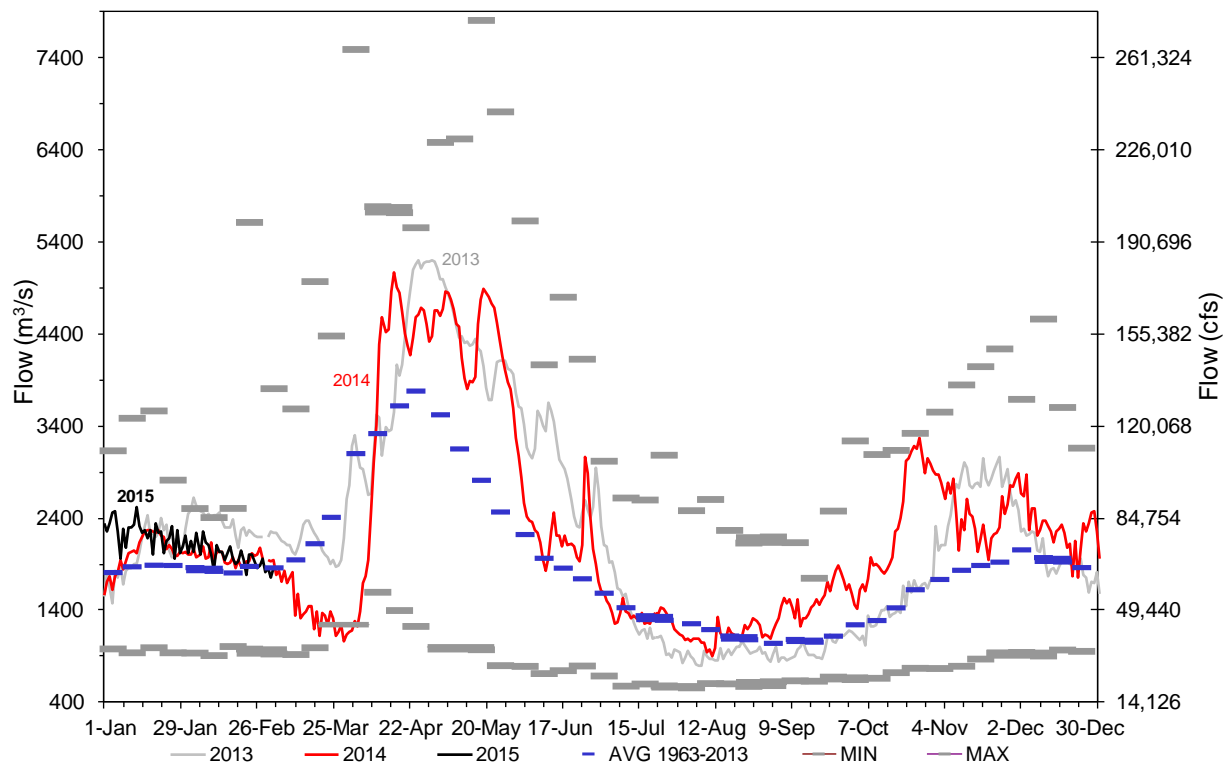


Figure 3 : Débit quotidien du lac Ontario

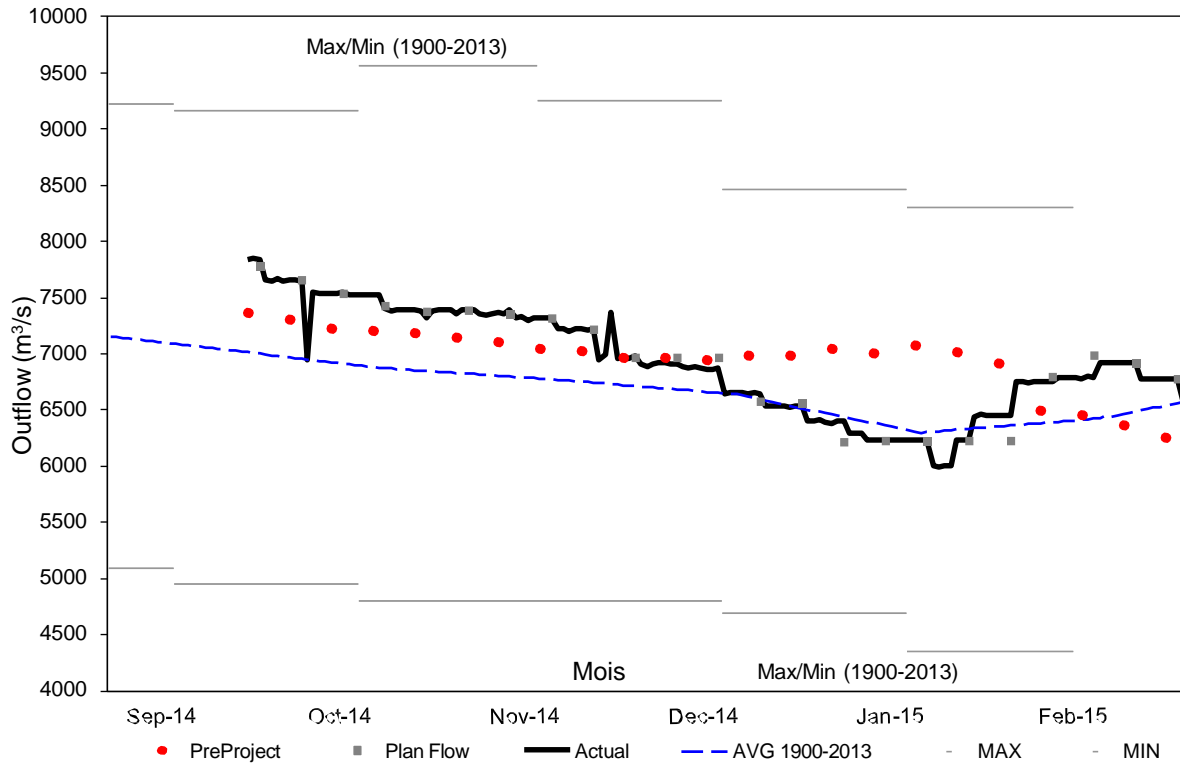


Figure 4 : Niveau du lac Ontario (valeurs réelles, pré-projet et prescrites par le Plan)

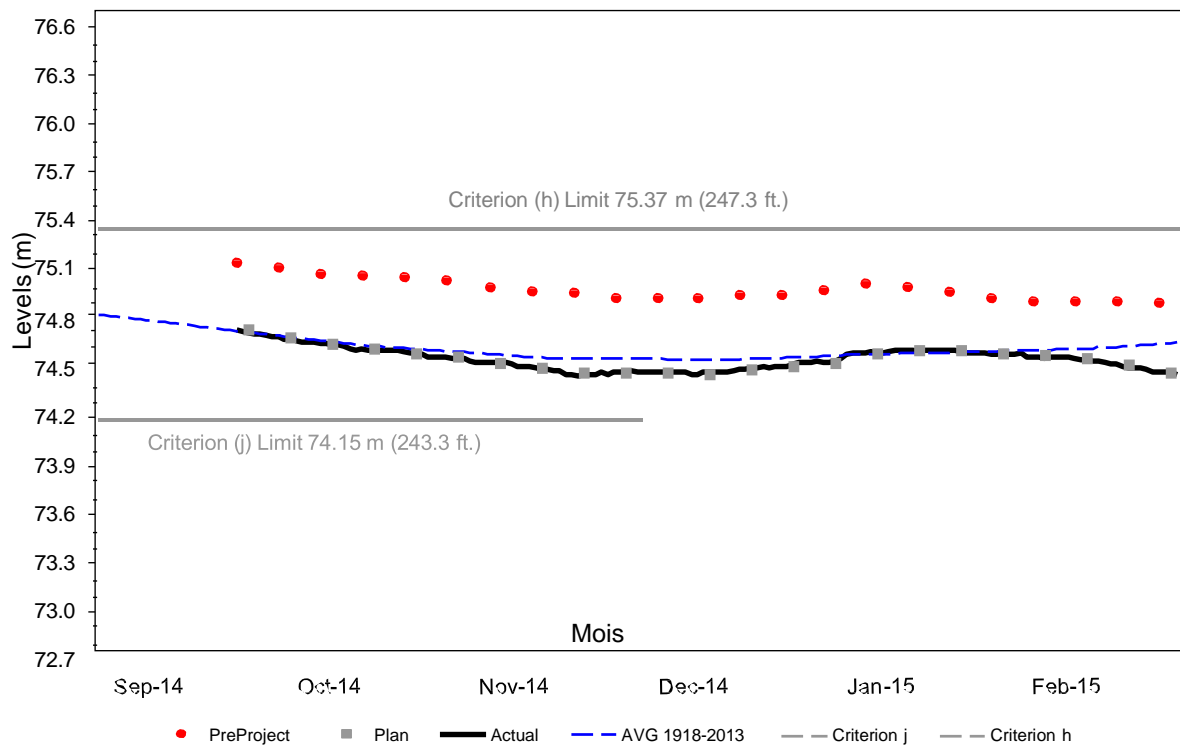


Figure 5 : Niveau quotidien du lac Ontario

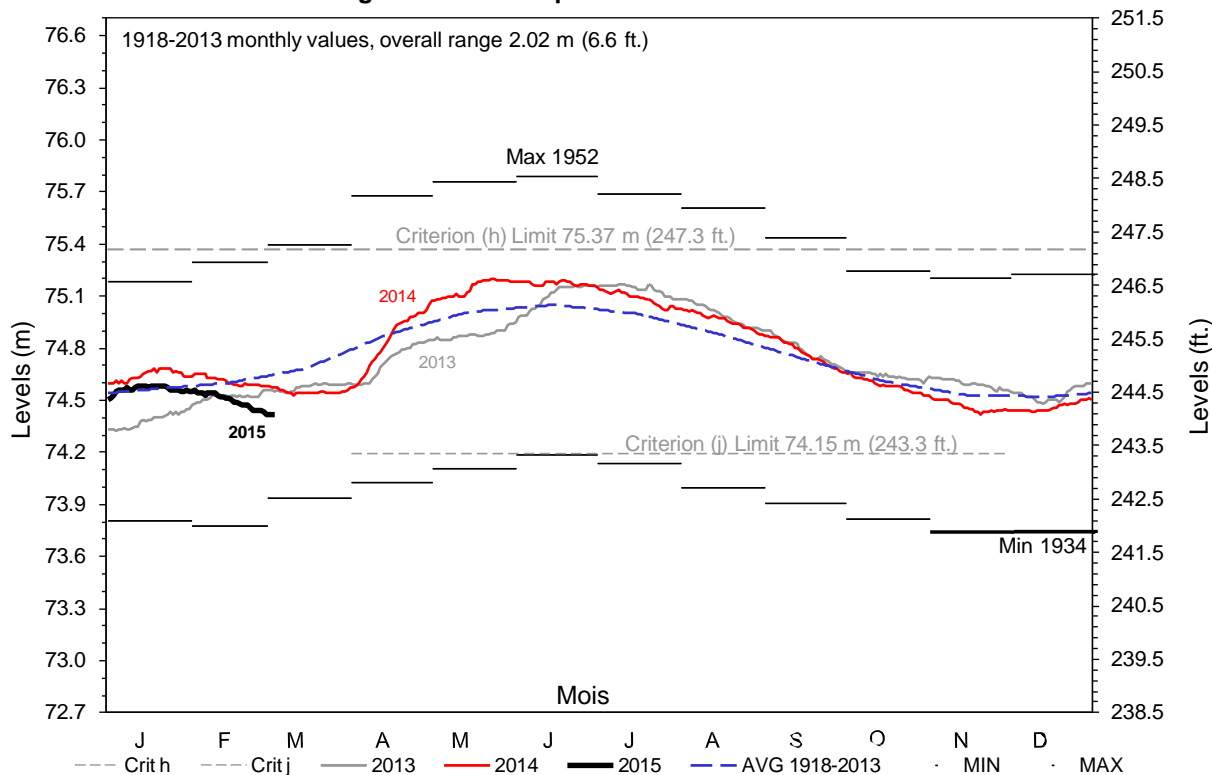


Figure 6 : Niveau quotidien du lac St. Lawrence au barrage Long Sault

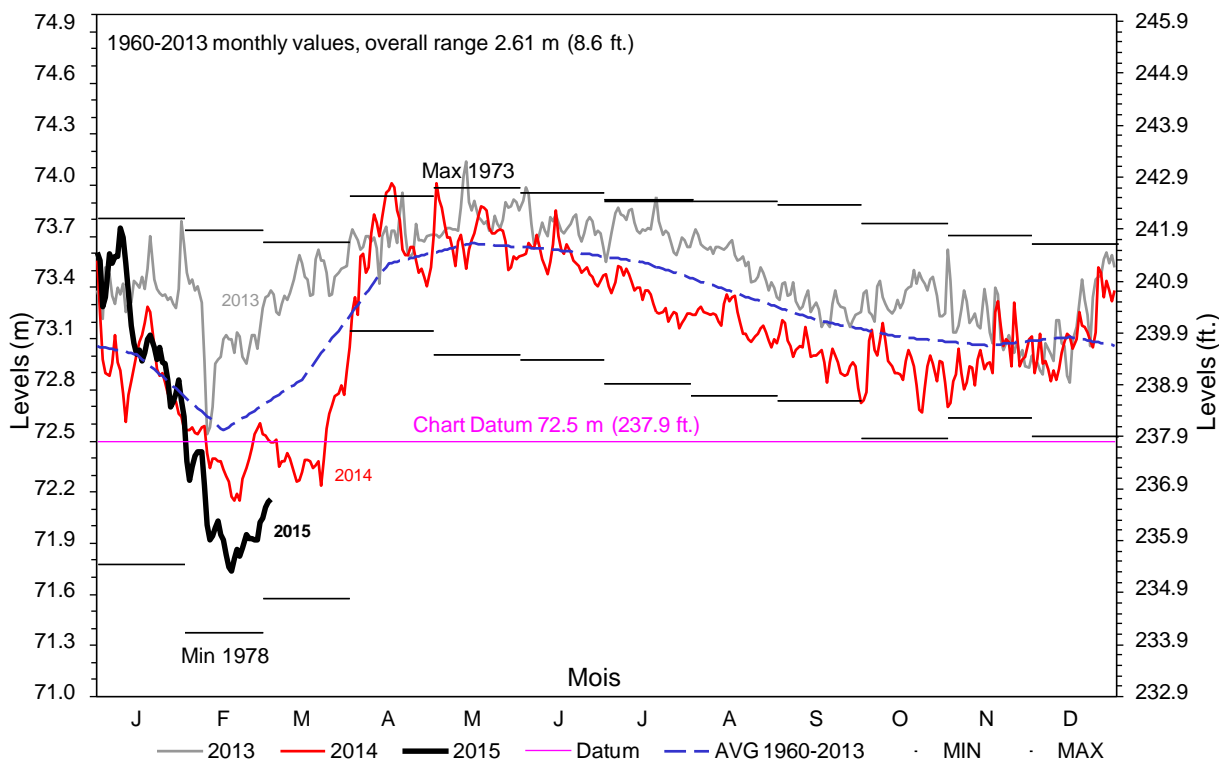


Figure 7 : Niveau quotidien du lac Saint-François à Summerstown

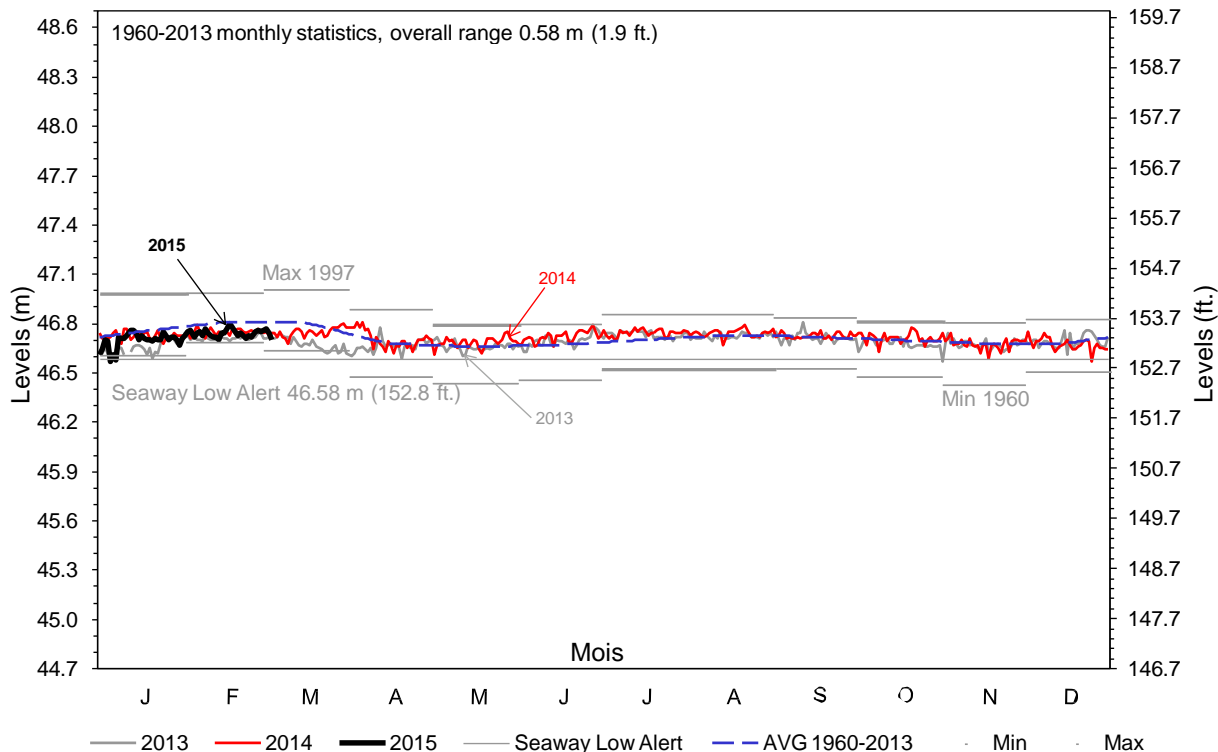


Figure 8 : Niveau quotidien du lac Saint-Louis à Pointe-Claire

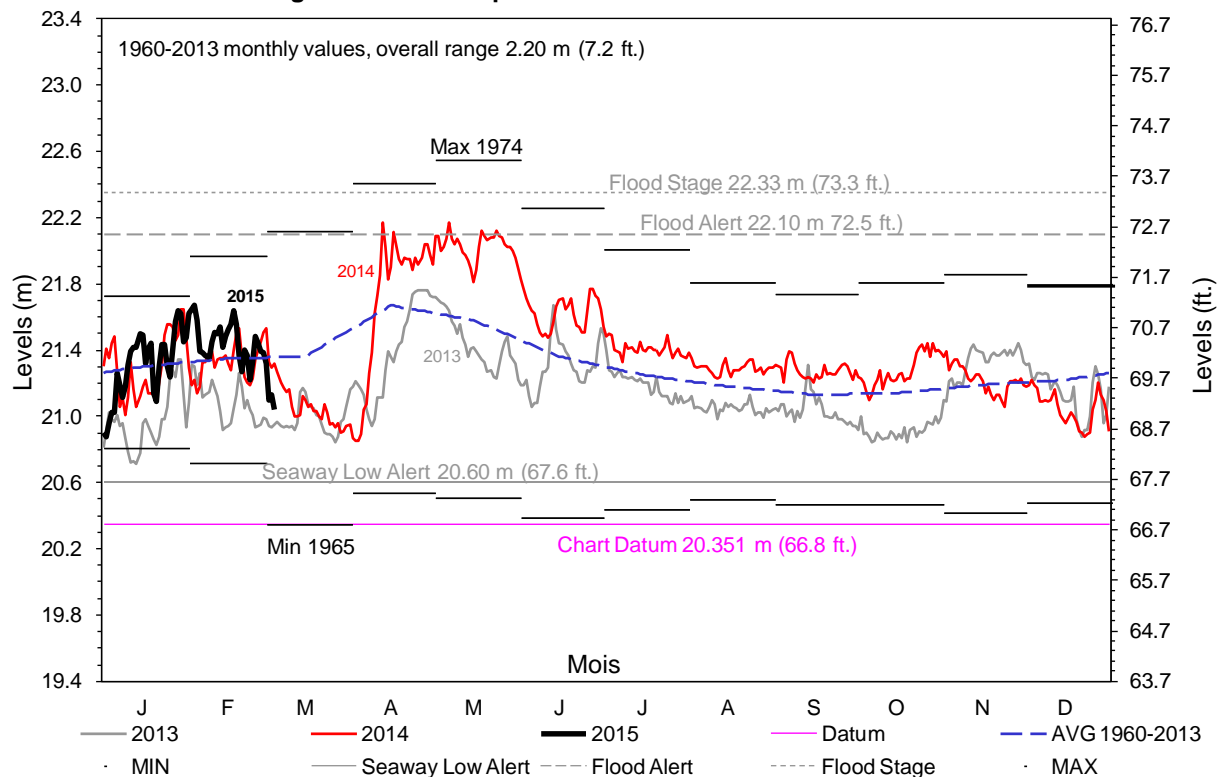


Figure 9 : Niveau quotidien à la jetée n° 1 du port de Montréal

